Chauffage de plein air : parasols chauffants pellets gaz mazout, braséros, rayonnants gaz / électrique, éthanol, pétrole ...

La liste des points à prendre en comp		Ok Attention, mesures à prendre						4 1	Non	Version 10 - 2019					
Combustibles solides : Bois en bû									,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,						
	Responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun est responsable, dans le cadre de ses activités, des mesures propres à prévenir les incendies	<u>Surveillance</u> : Pendant le fonctionnement, l'installation doit rester sous surveillance et ceci jusqu'au refroidissement de celle-ci.	<u>Formation</u> : le personnel doit être formé et capable d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction adaptés qui devront être placés à proximité.	<u>Vigilance</u> : Veillez à ce que les petits enfants et animaux ne s'approchent pas trop de l'installation.	Local aéré (maximum 3 côtés fermés, "un des grand côté doit être ouvert") danger d'intoxication Ci.	Ne pas placer ces installations devant les voies d'évacuation.	Distances aux matériaux combustibles : Selon les exigences du fournisseur mais au minimum selon AEAI 24-15 art. 3.11 (distances à doubler en présence de parois souples).	Stabilité au vent : penser a placer l'installation sur une surface plane et stable en matériaux incombustibles. Si nécessaire ces installations seront fixées et en cas de vent elles ne seront pas utilisées.	En cas de vent: Les installations avec flammes ouvertes ne doivent pas être utilisées et toutes les mesures seront prises afin que les cendres et braises ne puissent devenir un danger.	<u>Contròle</u> : Avant chaque allumage l'installation sera contròlée visuellement.	Fonctionnement: Respecter les notices d'utilisation de l'installation (pas de remplissage instalation chaude, ne jamais déplacer l'installation chaude)	Entretien . Après chaque utilisation les cendres seront placées dans un récipient incombustible fermé et posé sur un sol incombustible.	Préavis du Service de l'Energie	Préavis du Service de l'Environnement " Emission de polluants"	Préavis de l'Office Cantonal du Feu
Parasols chauffant à pellets	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		-	-16
Braséros (pas de toiture 100% extérieur)	1	1	1	1		(1)	1	1	(1)	1	1	1	4	-	-16
Bûches finlandaises (pas de toiture 100% extérieur)	1	1	1	1		1	1	1	1			1	16	-	

ombustible : Stockage sur le site maximum la consomation journalière, à l'extérieur contre une façade incombustible max 5 m³, à l'intérieur dans un local compartimenté selon les prescriptions de l'AEAI. Exigence en matière d'environnement sur la qualité des pellets

Responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun est responsable, dans le cadre de ses activités, des mesures propres à prévenir les incendies	Surveillance : Pendant le fonctionnement, l'installation doit rester sous surveillance et ceci jusqu'au refroidissement de celle-ci.	Formation : le personnel doit être formé et capable d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction adaptés qui devront être placés à proximité.	<u>Vizilance</u> : Veillez à ce que les petits enfants et animaux ne s'approchent pas trop de l'installation.	Local aéré (maximum 3 côtés fermés, "un des grand côté doit être ouvert") danger d'intoxication CO.	Ne pas placer ces installations devant les voies. d'évacuation.	Distances aux matériaux combustibles : Selon les exigences du fournisseur mais au minimum selon AEAI 24-15 art. 3.11 (distances à doubler en présence de parois souples).	Stabilité au vent : penser a placer l'installation sur une surface plane et stable en matériaux incombustibles. Si nécessaire ces installations seront fixées et en cas de vent elles ne seront pas utilisées.	En cas de vent : Les installations avec flammes ouvertes ne doivent pas être utilisées et toutes les mesures seront prises afin que les cendres et braises ne puissent devenir un danger.	<u>Contrôle</u> : Avant chaque allumage l'installation sera contrôlée visuellement.	Fonctionnement : Respecter les notices d'utilisation de l'installation (pas de remplissage instalation chaude, ne jamais déplacer l'installation chaude)	Appareils à rayonnement dirigé : Distance de sécurité selon prescription du fabricant mais au minimum 2m selon DPI 24-15 art. 3.11 chiffre 4	Préavis du Service de l'Energie	Préavis du Service de l'Environnement " Emission de polluants"	Préavis de l'Office Cantonal du Feu
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		71		-16
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	71	16	-16
1	(1)	1	(1)	1	1	1	1	1		1	1	71	16	
	Responsabilité selon la IPEN art 6 : Chacun responsable, dans le cadre de ses activités, de mesures propres à prèvenir les incendies	Responsabilité selon la LPEN art 6 : Chacun responsable, dans le cadre de ses activités, du mesures propres à prévenir les incendies Surveillance : Pendant le fonctionnement, l'installation doit rester sous surveillance et jusqu'au refroidissement de celle-ci.	Responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun est responsable, dans le cadre de ses activités, des mesures propres à prévenir les incendies Surveillance : Pendant le fonctionnement, l'installation doit rester sous surveillance et cee jusqu'au refroidissement de celle-ci. Formation : le personnel doit être formé et cap d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction adaptés qui devront être placés à proximité.	Responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun est responsable, dans le cadre de ses activités, des mesures propres à prévenir les incendies Surveillance : Pendant le fonctionnement, l'installation doit rester sous surveillance et cee jusqu' au refroidissement de celle-ci. Formation : le personnel doit être formé et cap d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction adaptés qui devront être placés à proximité. Vigilance : Veillez à ce que les petits enfants et animaux ne s'approchent past trop de l'installate	Responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun est responsable, dans le cadre de ses activités, des mesures propres à prévenir les incendies Surveillance : Pendant le fonctionnement, l'installation doit rester sous surveillance et cee jusqu'au refroidissement de celle-ci. Formation : le personnel doit être formé et cap d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction adaptés qui devront être placés à proximité. Vigilance : Veillez à ce que les petits enfants et animaux ne s'approchent pas trop de l'installate l'ocal aéré (maximum 3 côtés fermés, "I des grand côté doit être ouvert") dang des grand côté doit être ouvert" dang d'intoxication Co.	Responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun est responsable, dans le cadre de ses activités, des mesures propres à prévenir les incendies Surveillance : Pendant le fonctionnement, l'installation doit rester sous surveillance et cee jusqu' au refroidissement de celle-ci. Formation : le personnel doit être formé et cap d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction adaptés qui devront être placés à proximité. Vigilance : Veillez à ce que les petits enfants et animaux ne s'approchent pas trop de l'installat des grand côté doit être ouvert") dans d'intoxication Co. Ne pas placer ces installations devant les voies d'écecuation.	Responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun est responsable, dans le cadre de ses activités, des mesures propres à prévenir les incendies Surveillance : Pendant le fonctionnement, l'installation doit rester sous surveillance et cee jusqu' au refroidissement de celle-ci. Formation : le personnel doit être formé et cap d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction adaptés qui devront être placés à proximité. Vigilance : Veillez à ce que les petits enfants et animaux ne s'approchent pas trop de l'installat de des grand côté doit être ouvert') dans d'inroxication Co. Ne pas placer ces installations devant les voies d'inroxication Co. Distances aux matériaux combustibles : Selon I d'évacuation. Distances aux matériaux combustibles : Selon I evigences du fournisseur mais au minimum sel evigences du fournisseur mais au minimum sel de parois souples).	Responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun es responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun es responsable dans le cadre de ses activités, de mesures propres à prévenir les incendies Surveillance : Pendant le fonctionnement, l'installation doit rester sous surveillance et ce jusqu'au refroidissement de celle-ci. Formation : le personnel doit être formé et cal d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction adaptés qui devront être placés à proximité. Couraine : Veillez à ce que les petits enfants et animaux ne s'approchent pas trop de l'installa de paris animaux ne s'approchent pas trop de l'installa de Bes grand côté doit être ouverl', dan d'intoxication CO. Dictances aux matériaux combustibles : Selon d'évercuation. Distances aux matériaux combustibles : Selon d'évercuation. Distances aux matériaux combustibles : Selon d'évercuation. Stabilité au vent : penser a placer l'installation de parois souples). Stabilité au vent : penser a placer l'installations incombustibles : incessaire ces installations incombustibles : direcssaire ces installations fixées et en cas de vent elles ne seront pas util	Responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun es responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun es responsable dans le cadre de ses activités, de mesures propres à prévenir les incendies Surveillance : Pendant le fonctionnement, l'instaliation doit rester sous surveillance et ce jusqu'au refroidissement de celle-ci. Formation : le personnel doit être formé et car d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction adaptés qui devront être placés à proximité. Local aéré (maximum 3 côtés fermés, "dand d'été doit être ouvert") dan d'intoxication CO. Ne pas place ces installations devant les voies d'étéractation. Ne pas place ces installations devant les voies d'étéractation. Distances aux matériaux combustibles : Selon d'étéractation. Distances aux matériaux combustibles : Selon d'étéractation. Stabilité au vent : des labele en matérialistons fixées et en cas de vent elles ne seront pas util fixées et en cas de vent elles ne seront pas util mesures seront pas util mesures seront pas util ne surface plannes que reflammes que reflammes que reflammes devent elles ne seront pas util mesures seront pas util mesures seront pas util ne surface plane et stable en matérialistons fixées et en cas de vent elles ne seront pas util mesures es et uotte ne qui seront pas et util en puissent devenir un danger.	Responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun es responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun es responsable dans le cadre de ses activités, de mesures propres à prévenir les incendies Surveillance : Pendant le fonctionnement, l'installation doit rester sous surveillance et ce jusqu'au refroidissement de celle-ci. Formation : le personnel doit être formé et cal d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction adaptés qui devront être placés à proximité. Vigilance : Veillez à ce que les petits serfants el animaux ne s'approchent pas trop de l'installation devant les voiles des grand côté doit être ouverl') dan d'execuation. Local aéré (Maximum 3 côtés fermés, ") dan d'execuation. Local aéré (Maximum 3 côtés fermés, ") de de gardec es du fournisseur mais au minimum se de parois souples). L'ACI A-L I A-L I (distances à doubler en p de parois souples). Estabilité au uent est sable en matériaux une surface plane et stable en de secont prises at inque les cendres et ne pusisent devenir un danger.	Responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun es responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun es responsable dans le cadre de ses activités, de mesures propres à prévenir les incendies Surveillance : Pendant le fonctionnement, l'installation doit rester sous surveillance et ce jusqu'au retroidissement de celle-ci. Finstallation doit rester sous surveillance et ca jusqu'au retroidissement de celle-ci. Formation : le personnel doit être formé et cal d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction adaptés qui devront être placés à proximité. Publishe : l' <u>Vigilance</u> : Veillez à ce que les petits enfants el animaux ne s'approchent pas tro de l'installa animaux ne s'approchent pas tro de l'installation Local aéée (maximum 3 côtés fermés) Local aéee (maximum 3 côtés fer	Responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun es responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun es responsable dans le cadre de ses activités, de mesures propres à prévenir les incendies Surveillance : Pendant le fonctionnement, l'installation doit rester sous surveillance et ce jusqu'au retroidissement de celle-ci. Formation : le personnel doit être formé et cal d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction adaptés qui devront être placés à proximité. Formation : le personnel doit être formé et cal d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction d'utiliser l'appareil et les petits enfants el animaux ne s'approchent past troi de l'installation deces grand côté doit être ouvert." d'an des grand côté doit être ouvert." d'élances au matériaux combustibles : Selon d'évacuation. Local aété (maximum 3 côtés fermés, "de pas placer ces installations devant les voies d'évacuation. Local aété (maximum 3 côtés fermés, "de pas placer ces installations et sa de part : les installations aver flanmes de pane et stable en matériaux incombustibles. Si nécessair ces installations une aufrace plane et stable en matériaux incombustibles. Si nécessair ces installations une surfrae plane et stable en matériaux incombustibles. Si nécessair ces installations une surfrae plane et stable en matériaux incombustibles. Si nécessair ces installations et de remplissage installation courrôlée visuellement. Contrôlée visuellement. Respecter les notices d'utilis de l'installation (pas de remplissage installation contrôlée visuellement. Contrôlée visuellement. Respecter l'installation chaude, ne jamais déplacer l'installation chaude pécurité selon prescription du fabricant mais a minimum Zm selon pPel 24-15 art. 3.11 chiffre.	Responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun es responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun es responsable dans le cadre de ses activités, de mesures propres à prévenir les incendies Surveillance : Pendant le fonctionnement, l'installation doit rester sous surveillance et ce jusqu'au retroidissement de celle-ci. Formation : le personnel doit être formé et cal d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction adaptés qui devront être placés à proximité. Local aéré (maximum 3 côtés fermés) Distances aux matériaux combustibles : Selon exigences du fournisseur mais au minimum se de panois souples). Stabilité au vent : les nistallations devant les voies de panois souples). Stabilité au vent : les nistallations avec flammes lincombustibles. Si nécessaire ces installations une sufface plane et stable en matériaux incombustibles. Si nécessaire ces installations avec flammes ouvertes ne doivent pas être utilisées et toute mesures seront priese affin que les cendres et le preparent chaque allumage l'installation contrôlée visuellement. Contrôlée visuellement. Contrôlée visuellement. Local aéré (maximum 2m selon perscription du fabricant mais aéplacer l'installation chaude, ne jamais déplacer l'installation chaude, ne jamais déplacer l'installation chaude sécurité selon prescription du fabricant mais a minimum 2m selon perscription du fabricant mais a minimum 2m selon perscription du fabricant mais a minimum 2m selon perscription de fabricat mais a minimum 2m selon perscription de l'Energie	Responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun es responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun es responsabilité selon la LPIEN art 6 : Chacun es responsable dans le cadre de ses activités, de mesures propres à prévenir les incemdies Surveillance : Pendant le fonctionnement. I'instaliation doit rester sous surveillance et ce jusqu'au refroidissement de celle-ci. Formation : le personnel doit être formé et cal d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction adaptés qui devront être placés à proximité. Loral aéré (maximum 3 côtés fermés, ") dan d'utiliser l'appareil et les moyens d'extinction con adaptés qui devront être placés à proximité. Loral aéré (maximum 3 côtés fermés, ") de partis souples de l'intoxication co. Distances aux matériaux combustibles : Selon d'intoxication co. Distances aux matériaux combustibles : Selon de parois souples). Stabilité au vent : pense ra slabe en matériaux incombustibles : Si nécessaire ces installations avec flammes per pararde plane et stable en matériaux incombustibles : Si nécessaire ces installations avec flammes de parois souples). Stabilité au vent : Les installations avec flammes courveits se doivent pas étri en lisées et toute ouvertes se doivent pas étri en lisées et controile visuellement. En puissent devenir un danger. Contrôlée : Avant chaque allumage l'installation contrôlée visuellement. Contrôlée visuellement. Encéavis du Service de l'Energie Préavis du Service de l'Energie Préavis du Service de l'Energie Préavis du Service de l'Energie

tockage du gaz : Sur le site maximum la consomation journalière, à l'extérieur dans une armoire RF1 grillagée contre une façade incombustible selon les prescriptions de l'AEAI et de la CFST (pas en sous-sol et à l'intérieur).

Contrôle des installations utilisés dans le cadre de manifestations : Par un spécialiste chaque année avec la pose d'une vignette, contrôle d'étanchéité à chaque changement de bouteille, changement des tuyaux de raccordement selon le type de tuyau (~5 à 10 ans) Les installation à gaz et le stockage de gaz doivent respecter, entre autres, les prescriptions de l'AEAI et de la CFST.

Combustibles liquides (éthanol, p	oétrole I), installa		ctriques			8	# .:	S		. _				
220 m	la LPIEN art 6 : Chacun est cadre de ses activités, des évenir les incendies	fonctionnement, sous surveillance et ceci t de celle-ci.	doit être formé et capable ; moyens d'extinction ; placés à proximité.	ue les petits enfants et t pas trop de l'installation.	3 côtés fermés, "un être ouvert") danger	ations devant les voies	<u>combustibles</u> : Selon les r mais au minimum selon tances à doubler en présen	r a placer l'installation sur ible en matériaux ssaire ces installations seron elles ne seront pas utilisées.	stallations avec flammes as être utilisées et toutes les afin que les cendres et braise n danger.	allumage l'installation sera	cter les notices d'utilisation remplissage instalation cer l'installation chaude)	<u>nt dirigé</u> : Distance de ion du fabricant mais au 24-15 art. 3.11 chiffre 4	l'Energie	l'Environnement ts"	nal du Feu
	Responsabilité selon la L responsable, dans le cad mesures propres à préve	<u>Surveillance</u> : Pendant le l'installation doit rester s jusqu'au refroidissement	<u>Formation</u> : le personnel d'utiliser l'appareil et les adaptés qui devront être	<u>Vigilance</u> : Veillez à ce que animaux ne s'approchent	Local aéré (maximum des grand côté doit d'intoxication C0.	Ne pas placer ces installations d'évacuation.	Distances aux matériaux exigences du fournisseur AEAI 24-15 art. 3.11 (dist de parois souples).	<u>Stabilité au vent</u> : penser une surface plane et stab incombustibles. Si nécess fixées et en cas de vent e	En cas de vent : Les insta ouvertes ne doivent pas mesures seront prises afi ne puissent devenir un d	<u>Contrôle</u> : Avant chaque contrôlée visuellement.	Fonctionnement : Respe de l'installation (pas de l chaude, ne jamais déplac	Appareils à rayonnement d sécurité selon prescription minimum 2m selon DPI 24	Préavis du Service de l'Er	Préavis du Service de l'Er " Emission de polluants"	Préavis de l'Office Canto
Installations électriques	1	1	1	1		1	1	1		1	1	1	71	16	-16
Cheminées à éthanol	1	1	1	1	1	1	1	1	(1)	1	1		7	-	-16
Fourneau au pétrole	(1)	f	(1)	f	(1)	(1)	(1)	(1)		1	(1)		71	•	-16

Les prescriptions de l'AEAI et de la CFST sont entre autres à respecter.

Pour les installations électriques, elles seront conformes aux prescriptions en vigueur notamment à celles de la NIBT.

Pour l'environnement, Ordonnance sur la protection de l'air (OPair, annexe 5) et l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED ; art, 52a).

Pour l'énergie, Ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations. Extrait AEAI DPI 24-15

- 3 Pour tous les autres appareils de chauffage, ces distances de sécurité seront les suivantes;
 - a 0,1 m si la température de surface peut atteindre 100 °C;
 - b 0,2 m si la température de surface peut atteindre 200 °C;
 - c 0,4 m si la température de surface peut atteindre 400 °C.
- 4. La distance de sécurité doit être de 0,8 m dans la zone de rayonnement des appareils de chauffage à foyer ouvert ou vitré, et de 2 m pour les appareils de chauffage à rayonnement dirigé.

Extrait AEAI DPI 12-15

Devoir de diligence 3.2

8 Les cendres chaudes et le contenu de cendriers ne doivent être déposés que dans des récipients incombustibles, fermés et posés sur un support incombustible.

Extrait LPIEN

2 Mesures préventives contre les incendies

Art. 6 Principes généraux 3

- ¹ Le service conseille les communes municipales et les particuliers en matière de prévention et de lutte contre le feu; le service encourage l'information systématique de la population. *
- ² Chacun est responsable, dans le cadre de ses activités, des mesures propres à prévenir les incendies notamment en ce qui concerne
- a) * l'entretien des propriétés, la construction des bâtiments, les installations électriques, de chauffage et de défense incendie;
- b) l'exploitation des établissements présentant des risques spéciaux;
- le transport, l'entreposage et l'emploi de produits inflammables, explosifs ou toxiques.